



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
28 mars 2023
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2023

5-9 juin 2023, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Audit interne et investigation

**Programme des Nations Unies pour le développement :
rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations
sur les activités d'audit et les investigations internes menées
en 2022**

Résumé

Le présent rapport rend compte des travaux menés par le Bureau de l'audit et des investigations pendant l'année terminée le 31 décembre 2022 et fournit un résumé des activités d'investigation menées au cours de l'année. On y trouve une opinion, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, concernant l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PNUD, une présentation concise des travaux menés et des critères retenus pour établir l'opinion précitée, une déclaration de conformité aux normes d'audit interne adoptées et un avis sur la question de savoir si les ressources allouées sont adaptées aux besoins, suffisantes et employées de façon à ce que le champ couvert par les activités d'audit et les investigations internes réponde aux attentes.

Le Bureau a publié 106 rapports d'audit et deux notes de services consultatifs. Sur les 213 recommandations formulées dans les 106 rapports, 139 étaient classées « moyennement prioritaires » et 74 « hautement prioritaires ». Sur les 106 rapports d'audit, 46 (40 audits des comptes, un audit de suivi et cinq rapports de synthèse) n'étaient pas accompagnés d'une appréciation générale. Sur les 60 rapports restants, 23 (38 %) ont été jugés « pleinement satisfaisants », 20 (33 %) ont obtenu la mention « satisfaisant/quelques améliorations nécessaires », 16 (27 %) la mention « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » et un rapport (2 %) a été jugé « insatisfaisant ».

La gestion des programmes et des projets a continué de faire l'objet du plus grand nombre d'observations d'audit, notamment en ce qui concerne la conception, le suivi, l'établissement des rapports et la gestion des risques des projets. Les autres domaines ayant fait l'objet d'un grand nombre de recommandations étaient la gestion des ressources financières et la gestion des achats.



En ce qui concerne les investigations, le Bureau a finalisé et réglé un total de 377 dossiers, soit le nombre le plus élevé jamais atteint en un an. À la fin de l'année 2022, 253 dossiers ont été reportés à 2023. Le Bureau a réglé 176 dossiers à la suite d'une enquête. Dans 114 d'entre eux (64,8 %), les allégations se sont avérées non fondées. Sur les 62 dossiers restants, 61 (34,7 %) ont donné lieu à des rapports d'enquête (61 rapports) concluant à l'existence de preuves d'inconduite et un dossier s'est soldé par une lettre d'options.

Conformément au paragraphe 10 de la décision 2022/15 du Conseil d'administration et à l'Institut des auditeurs internes, une évaluation externe indépendante de la qualité du Bureau de l'audit et des investigations a été réalisée entre septembre et décembre 2022. L'Institut des auditeurs internes a émis un avis « généralement conforme » à propos du Bureau. Il s'agit de l'appréciation la plus élevée du système de classement à trois niveaux.

Le rapport donne un aperçu de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations d'audit interne. On y trouve aussi les titres de tous les rapports d'audit interne publiés en 2022 et les appréciations attribuées (décision 2013/24), ainsi que des descriptions des fraudes constatées et des mesures prises dans les cas d'inconduite (décision 2011/22).

La réponse de l'administration au présent rapport est présentée séparément, comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2006/13. Le rapport annuel du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit et d'évaluation, établi conformément aux directives énoncées dans le dispositif d'application du principe de responsabilité du PNUD (DP/2008/16), est joint au présent rapport.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration est invité à : a) prendre note du présent rapport, qui a été harmonisé avec ceux d'autres organismes des Nations Unies conformément à la décision 2020/10 du Conseil d'administration¹ ; b) exprimer son soutien constant au renforcement des fonctions d'audit et d'investigation internes du PNUD ; c) prendre note du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, qui doit être examiné en tant que document distinct dans le cadre de ce rapport.

¹ Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Mandat	4
III. Opinion.	5
IV. Déclaration de conformité aux normes d’audit interne	6
V. Budget et effectifs	7
VI. Exécution du plan d’audit axé sur le risque pour 2022	8
VII. Mise en œuvre des recommandations des auditeurs	13
VIII. Principaux résultats des audits internes et des services consultatifs	13
IX. Évaluation externe de la qualité	19
X. Diffusion des rapports d’audit interne	19
XI. Investigations.	20
Annexes (disponibles sur le site Web du Conseil d’administration)	
I. Rapports d’audit et de conseils publiés en 2022	
II. Recommandations non suivies d’effets pendant 18 mois ou plus au 31 décembre 2022	
III. Recommandations retirées en 2022	
IV. Rapports d’enquête publiés en 2022, par type d’allégation	
V. Indicateurs clefs de performance	
VI. Critères retenus pour établir l’opinion du Bureau de l’audit et des investigations	
VII. Charte du Bureau de l’audit et des investigations	
VIII. Rapport d’évaluation externe de la qualité de l’OAI	
Appendice (disponibles sur le site Web du Conseil d’administration)	
Rapport annuel de 2022 du Comité consultatif pour les questions d’audit et d’évaluation	

I. Introduction

1. Le présent rapport fournit au Conseil d'administration un résumé des activités d'audit, des services consultatifs et des investigations internes assurées par le Bureau de l'audit et des investigations (le « Bureau ») en 2022. Il contient également une opinion générale sur l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PNUD.

2. Les critères retenus pour établir cette opinion comprennent les résultats des audits internes réalisés en 2022, les audits des projets exécutés directement par le PNUD, l'examen des audits de projets du PNUD exécutés par des organisations non gouvernementales (ONG) ou des gouvernements, le taux de mise en œuvre des recommandations formulées par les auditeurs cette année et les années précédentes, y compris les recommandations en souffrance de longue date et les lettres d'observations relatives aux investigations. La nature qualitative des résultats des activités d'audit, des services consultatifs et des investigations a été dûment prise en compte dans l'opinion générale.

II. Mandat

3. En tant que dispositif indépendant et objectif, le Bureau est chargé d'assurer le contrôle interne des opérations du PNUD en vue d'en améliorer l'efficacité et l'efficience au regard des buts et objectifs que celui-ci s'est fixés en matière de développement. Ses buts, pouvoirs et attributions sont énoncés dans la charte approuvée par l'Administrateur du PNUD (voir annexe VII).

4. Comme le prévoit le cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes, la personne responsable de l'audit doit relever d'un niveau hiérarchique assez élevé au sein de l'entité pour permettre au service d'audit interne d'exercer ses responsabilités. Le Directeur du Bureau relève de l'Administrateur du PNUD pour ce qui est de la fourniture de services d'audit et d'investigation internes. Le Directeur est tenu de mener des audits et des investigations internes de manière indépendante, sans ingérence de la part de la direction du PNUD ou de toute autre partie extérieure. Le Bureau doit confirmer au Conseil d'administration, au moins une fois par an, l'indépendance de l'activité d'audit interne vis-à-vis de l'entité.

5. Le Bureau confirme qu'il a agi en toute indépendance. En 2022, le Bureau n'a fait l'objet d'aucune ingérence dans la détermination de la portée de ses audits et de ses investigations, dans la planification, la conduite de ses travaux ou la communication des résultats de ces travaux.

6. Tous les auditeurs ont signé la Déclaration d'intégrité, d'objectivité et de confidentialité en 2022 et ont ainsi attesté leur adhésion au code de déontologie et aux principes fondamentaux de l'Institut des auditeurs internes ainsi qu'au code de déontologie du PNUD.

7. Le Bureau met en œuvre un programme efficace d'assurance de la qualité et de perfectionnement des fonctions tant d'audit que d'investigation internes. Les enquêtes qu'il a menées en 2022 auprès de ses clients à l'issue des audits confirment la satisfaction de ces derniers. Sur les 91 personnes interrogées, 72 (79 %) ont donné des notes de satisfaction globale « excellente » et « bonne ».

8. Le Bureau a continué de bénéficier du soutien actif de la direction du PNUD. Le Directeur du Bureau a participé en tant qu'observateur à des réunions du Groupe d'appui à la performance de l'organisation avec les responsables d'autres bureaux de

contrôle, ce qui a permis de tenir des discussions sur les recommandations en souffrance de longue date et d'autres questions importantes qui pourraient présenter un risque pour le PNUD. Le Bureau a tenu des réunions mensuelles avec l'Administrateur associé pour communiquer les résultats des audits et des investigations. Il a également tenu des réunions avec le Bureau des services de gestion et les bureaux régionaux pour examiner des questions importantes et récurrentes constatées à l'issue d'audits et d'investigations.

9. Le Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, organe de contrôle indépendant du PNUD, a conseillé l'Administrateur sur l'optimisation de l'efficacité des fonctions d'audit interne et d'investigation du PNUD.

10. En raison de la poursuite des restrictions de déplacement liées à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le Bureau a mis en œuvre son programme de travail à distance au cours du premier trimestre 2022.

11. Lors de la deuxième session ordinaire de 2022, le bureau a soumis un [rapport](#) au Conseil d'administration en réponse à la décision 2022/15 d'évaluer la capacité du Bureau à déterminer librement : a) les moyens et le calendrier de présentation des rapports et des exposés au Conseil d'administration ; b) la portée des audits et des enquêtes ; c) les activités et les entités qui doivent faire l'objet d'un audit ou d'une enquête ; d) les évaluations à réaliser ; e) la manière d'utiliser les fonds disponibles ; f) sa relation avec le Bureau des services de contrôle interne de l'Organisation des Nations Unies ; g) des pistes sur la manière de renforcer encore l'indépendance du Bureau, ainsi que les prévisions de dépenses nécessaires à l'exécution de l'intégralité du mandat. Le rapport contenait des recommandations clés.

III. Opinion

12. Le Bureau est quant à lui chargé d'évaluer l'adéquation et l'efficacité des systèmes et des mécanismes du PNUD de façon indépendante, en appliquant une méthode d'estimation des risques et un plan de travail annuel axé sur le risque. L'évaluation porte sur les unités opérationnelles, les fonctions et les activités aux niveaux du siège, des régions et des pays, ainsi que sur les projets d'exécution directe, les projets d'exécution nationale et les subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Les éléments qui fondent l'opinion sont détaillés à l'annexe VI.

Fondements de l'opinion

13. Comme indiqué dans l'Annexe VI, l'opinion repose sur les éléments suivants :

a) les résultats des audits réalisés en 2022 conformément au programme de travail annuel approuvé. Il s'agit notamment des audits du siège du PNUD et des fonctions ou unités régionales, des bureaux de pays, des activités du PNUD financées par le Fonds mondial, des projets exécutés directement par le PNUD et des services consultatifs ;

b) les résultats de l'examen des rapports d'audit des projets du PNUD exécutés par des ONG ou des gouvernements nationaux ;

c) le taux de mise en œuvre des recommandations issues de l'audit interne, y compris les recommandations en souffrance de longue date ;

d) et les lettres d'observations relatives aux investigations.

Exclusions

14. L'opinion ne couvre pas les services d'audit fournis par le Bureau à d'autres entités des Nations Unies telles que le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU). Ces entités font l'objet d'un audit distinct réalisé par le Bureau.

Limites imposées aux activités d'audit

15. Le Bureau a relevé certaines limites qui ont été imposées aux activités d'audit réalisées au premier semestre de 2022 en raison des restrictions de déplacements liées à la COVID-19. On retiendra notamment les suivantes :

a) l'examen des pièces justificatives originales n'ayant pas pu être effectué, les équipes d'audit se sont appuyées sur des copies scannées ;

b) les rencontres avec les fonctionnaires et le personnel de l'entité soumise à audit se sont tenues virtuellement, ce qui a limité la compréhension de l'environnement de travail ;

c) les visites sur les sites des projets, y compris les réunions en personne avec les homologues ou les bénéficiaires locaux, n'ont pas eu lieu.

16. Pour plus de détails concernant les critères qui ont fondé l'opinion générale du Bureau, voir l'annexe VI.

Opinion générale

17. Ayant examiné la portée des travaux entrepris en 2022, le Bureau est d'avis que l'adéquation et l'efficacité des procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle décrites dans les rapports publiés en 2022 méritent l'appréciation globale de « satisfaisant/quelques améliorations nécessaires », ce qui signifie que les processus sont généralement bien établis et qu'ils fonctionnent, mais que certaines améliorations sont nécessaires. Les problèmes relevés n'ont pas d'incidences notables sur la réalisation des objectifs de l'organisation.

IV. Déclaration de conformité aux normes d'audit interne

18. Le Bureau accomplit son travail d'audit interne en conformité avec les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes. Ces normes ont été adoptées par les représentants des services d'audit interne des entités des Nations Unies en juin 2002.

19. Le Bureau maintient un programme interne d'assurance et d'amélioration de la qualité comprenant l'assurance de la qualité au niveau des missions, les autoévaluations continues (y compris l'évaluation interne de la qualité, année par année, et les appréciations des clients) et l'évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne tous les cinq ans.

20. À l'issue de la dernière évaluation de la qualité des services d'audit interne, réalisée en décembre 2022, le Bureau a reçu la meilleure note (« conformité générale ») pour son respect des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et du code de déontologie de l'Institut des auditeurs internes. L'examen a confirmé l'indépendance du Bureau. Le rapport complet figure à l'annexe VIII.

V. Budget et effectifs

Budget

21. En 2022, le Bureau disposait d'un budget global approuvé de 22,98 millions de dollars financé par les ressources institutionnelles (voir le tableau 1). Ce qui exclut la part du loyer annuel qui revient au Bureau, à savoir 1 million de dollars.

22. En outre, le Bureau a reçu du Fonds mondial une subvention de 1,23 million de dollars destinée à financer les activités d'audit et d'investigation relatives aux opérations du PNUD. Cette somme a permis de couvrir les dépenses de personnel et de fonctionnement afférentes à trois postes d'auditeur ou d'auditrice et un poste de conseiller ou conseillère en matière d'investigation répartis entre Dakar, Istanbul, Pretoria et New York.

23. En 2022, les dépenses du Bureau (hors subvention du Fonds mondial) se sont élevées à 19,89 millions de dollars, ce qui laisse un solde non utilisé de 3,09 millions de dollars. Le solde non utilisé résulte d'économies de 2,32 million de dollars réalisées sur le budget du personnel (en raison de postes vacants) et d'une réduction de 0,77 million de dollars des dépenses de voyage au début de l'année due principalement aux restrictions des déplacements engendrées par la COVID-19.

Tableau 1

Ressources, 2022 (subvention du Fonds mondial non comprise)

<i>Catégorie</i>	<i>Budget (en millions de dollars des États-Unis)</i>	<i>Dépenses (en millions de dollars des États-Unis)</i>
Audit	10,21	8,91
Investigation	9,93	8,46
Gestion et appui	1,55	1,41
Assurance de la qualité	1,15	1,05
Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation	0,14	0,06
Total	22,98	19,89

Effectifs

24. Au 31 décembre 2022, le Bureau comptait au total 95 postes approuvés.

Procédure de recrutement

25. À la fin de 2022, 89 de ces 95 postes étaient pourvus et six étaient vacants. La procédure de recrutement de quatre des six postes vacants a été menée à terme au 31 décembre 2022, les titulaires devant intégrer le Bureau pendant le premier trimestre de 2023. En 2022, le taux moyen de vacance de postes était de 6 % (par rapport au taux de 7 % que le Bureau s'était fixé) et la durée moyenne des vacances était de 4,7 mois (par rapport à la durée de 6 mois que le Bureau s'était fixée).

26. En 2022, le Bureau a mené 20 procédures de recrutement au total, y compris quatre mutations latérales. Sur les 20 postes, 19 relevaient de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan international et un de la catégorie des services généraux. Le Bureau a recruté sept nouvelles personnes et promu neuf membres du personnel à des postes de plus haut niveau. Sur les sept nouvelles personnes, quatre étaient des hommes et trois des femmes. Sur les membres du personnel promus, six

étaient des femmes et trois des hommes. Sur les quatre membres du personnel ayant fait l'objet de mutations latérales, il y avait deux hommes et deux femmes (voir tableau 2).

Tableau 2
Personnel du Bureau recruté en 2022, par sexe

<i>Sexe</i>	<i>Nouvelle recrue</i>	<i>Promotion</i>	<i>Mutation latérale</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>
Homme	4	3	2	9	45 %
Femme	3	6	2	11	55 %
Total	7	9	4	20	100 %

VI. Exécution du plan d'audit axé sur le risque pour 2022

Planification des audits axés sur le risque et exécution du plan de travail annuel

27. Le Bureau de l'audit et des investigations a élaboré son plan d'audit pour 2022 après avoir procédé à une estimation exhaustive des risques susceptibles de se poser dans les domaines d'audit relevant de sa compétence au sein du PNUD, y compris les VNU, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le FENU. Le processus de planification participatif comprenait une série de discussions avec la direction et les responsables des bureaux concernés. Le Bureau a également consulté le Comité des commissaires aux comptes afin que le PNUD fasse l'objet d'un audit comme il convient et qu'il y ait le moins possible de chevauchements dans les travaux visant à apporter le degré d'assurance voulu tant à l'Administrateur qu'au Conseil d'administration.

28. La méthode d'estimation des risques visait à les recenser, les mesurer et les classer. Des indicateurs de risque tant quantitatifs que qualitatifs ont été utilisés. Les risques ont également été classés comme étant stratégiques, organisationnels, politiques, opérationnels et financiers, conformément aux catégories de gestion du risque institutionnel adoptées par le PNUD.

29. Le plan de travail approuvé pour 2022 comprenait initialement 93 missions d'audit. Il a ensuite été ajusté à 112 missions, en raison d'ajouts importants au nombre d'audits de projets d'exécution directe. Au 31 décembre 2022, le Bureau avait achevé le travail de terrain pour l'ensemble de ses 112 missions prévues (voir tableau 3) et publié 108 rapports (voir le tableau 4).

Tableau 3
Exécution du plan de travail annuel (2022)

<i>Type d'audit</i>	<i>Plan de travail annuel approuvé</i>	<i>Plan de travail annuel révisé^b</i>	<i>Exécution du plan de travail révisé</i>
Services consultatifs	2	2	2
Bureau de pays	28	27	27
Projets d'exécution directe	41	58	58
Fonds mondial	9	9	9
Siège	8	10	10

Type d'audit	Plan de travail annuel approuvé	Plan de travail annuel révisé ^b	Exécution du plan de travail révisé
Audits thématiques régionaux	5	6	6
Total	93	112	112^a
Pourcentage			120,4 %

^a Au 31 décembre 2022, le travail de terrain pour l'ensemble des 112 missions prévues était terminé. Concernant les rapports des 112 missions, 93 ont été publiés en 2022 (voir le tableau 4 ci-dessous), et les 19 restants étaient en voie de publication.

^b Outre les 112 missions prévues, le Bureau a reçu des demandes de comptabilisation en pertes de la part de plusieurs unités administratives. En 2022, le Bureau a traité 19 demandes de comptabilisation en pertes (voir annexe VI). Ces activités n'ont pas été incluses dans le plan de travail annuel en raison de leur nature ponctuelle.

30. En 2022, le Bureau a publié 106 rapports d'audit et deux notes de services consultatifs. Sur les 213 recommandations formulées dans les 106 rapports, 139 étaient classées « moyennement prioritaires » et 74 « hautement prioritaires ».

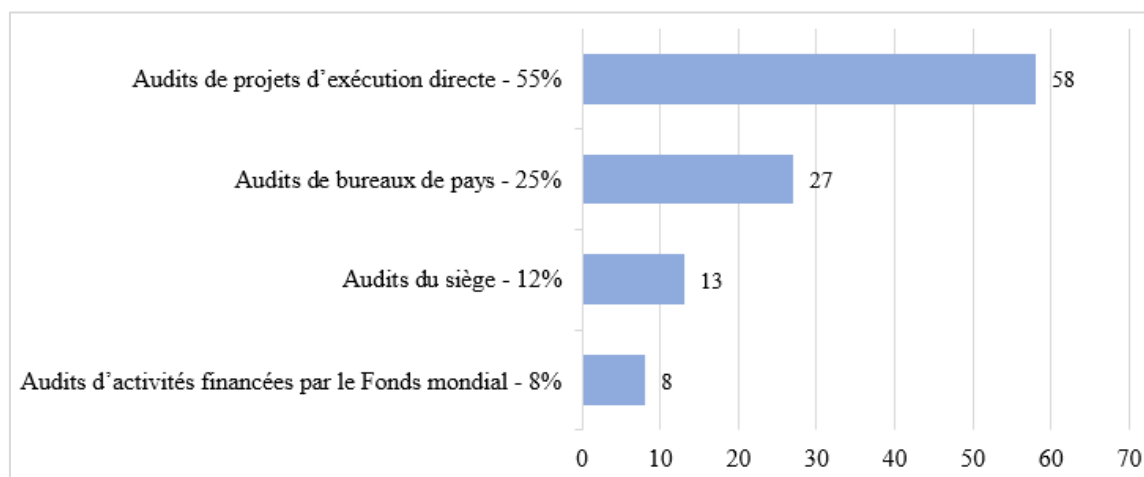
31. Les rapports publiés en 2022 comprenaient des audits réalisés en 2021 et ayant fait l'objet d'un rapport en 2022, comme le montre le tableau 4. Les 106 rapports d'audit se présentaient comme suit : 13 rapports d'audit du siège, dont un rapport de suivi et deux rapports de synthèse relatifs aux audits de projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou au niveau national (12 %), 27 rapports d'audit de bureaux de pays (25 %), huit rapports d'audit d'activités financées par le Fonds mondial (dont un rapport de synthèse) (8 %), 58 rapports d'audit de projets d'exécution directe, dont deux financés par le FENU et deux rapports de synthèse annuels (55 %) (voir fig. I). Les deux services consultatifs couvraient le domaine des technologies de l'information. En application de la décision 2013/24, la liste de tous les rapports et appréciations d'audit interne publiés et de tous les services consultatifs prestés en 2022 est fournie à l'annexe I. Elle comprend également 19 demandes de comptabilisation en pertes traitées au cours de l'année 2022.

Tableau 4
Nombre de rapports publiés en 2022

Type d'audit	Rapports reportés de 2021 au plan de travail de 2022	Rapports relatifs	Total des rapports publiés en 2022
Services consultatifs	0	2	2
Audits de bureau de pays	8	19	27
Audits de projets d'exécution directe	0	58	58
Audits d'activités financées par le Fonds mondial	4	4	8
Siège	3	10	13
Audits thématiques régionaux	0	0	0
Total	15	93	108*

* Cela comprend 106 rapports d'audit et deux notes de services consultatifs.

Figure I
Nombre, pourcentage* et type de rapports d'audit publiés en 2022



* Rapport (converti en pourcentage) entre le nombre de rapports publiés pour chaque type d'audit et le nombre total de rapports publiés.

32. En 2022, le Bureau a réalisé l'objectif de l'indicateur clé de performance relatif au nombre de jours nécessaires à la production des rapports d'audit, calculé à compter de la fin du travail sur le terrain, atteignant une moyenne, au regard de l'objectif de 90 jours, de 59 jours pour les audits du siège, de bureaux de pays, d'activités financées par le Fonds mondial et de projets d'exécution directe (voir le tableau 5). Des informations complètes concernant les indicateurs clés de performance du Bureau sont présentées à l'annexe V.

Tableau 5
Indicateur clé de performance 2022 : Nombre moyen de jours pour produire un rapport

Type d'audit	Objectif 2022	Nombre de jours*
Audits du siège	90	62
Audits de bureaux de pays	90	72
Audits d'activités financées par le Fonds mondial	90	68
Audits de projets d'exécution directe	90	49

* Nombre de jours entre la fin du travail sur le terrain et la publication du rapport, par type d'audit.

33. Les dépenses combinées pour les 89 audits réalisés au niveau des pays (audits de bureaux de pays, de projets d'exécution directe et d'activités financées par le Fonds mondial, à l'exclusion de deux audits de projets du FENU et de deux rapports de synthèse relatifs au Fonds mondial) ont représenté 1,9 milliard de dollars (40 %) des 4,8 milliards de dollars de dépenses engagées par le PNUD sur le terrain en 2022. Des audits réalisés par des tiers et portant sur des projets d'exécution nationale ou sur des projets exécutés par des ONG ont permis la vérification de dépenses s'élevant à 0,6 milliard de dollars.

34. En 2022, le Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation a examiné l'exécution du plan de travail annuel.

35. Par ailleurs, en vue de favoriser la coordination et l'efficacité, le Bureau a communiqué son plan de travail annuel au Comité des commissaires aux comptes de l'ONU.

Rapports et appréciations d'audit

36. Aux fins des audits relatifs aux bureaux de pays, aux activités financées par le Fonds mondial, et au siège, le Bureau attribue les notes d'audit suivantes : « pleinement satisfaisant », « satisfaisant/quelques améliorations nécessaires », « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » et « insatisfaisant », sur la base de son évaluation des processus pertinents de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Il n'est toutefois pas donné d'appréciation dans le cadre des audits de suivi, des audits financiers de projets d'exécution directe et des rapports de synthèse regroupant plusieurs audits².

37. Sur les 106 rapports d'audit, 46 (40 audits des comptes, un audit de suivi et cinq rapports de synthèse) n'étaient pas accompagnés d'une appréciation générale. Sur les 60 rapports restants, 23 (38 %) ont été jugés « pleinement satisfaisants », 20 (33 %) ont obtenu la mention « satisfaisant/quelques améliorations nécessaires », 16 (27 %) la mention « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » et un rapport (2 %) a été jugé « insatisfaisant » (voir tableau 6).

Tableau 6
Répartition des notes d'audit par domaine d'audit et par région (2022)

<i>Domaine d'audit</i>	<i>Nombre d'audits</i>	<i>Pleinement satisfaisant</i>	<i>Satisfaisant/quelques améliorations nécessaires</i>	<i>Partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires</i>	<i>Insatisfaisant</i>
Audits de bureaux de pays	27	3	11	12	1
Bureau régional pour l'Afrique	10	–	4	5	1
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	4	–	3	1	–
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes	6	2	2	2	–
Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants	3	1	2	–	–
Bureau régional pour les États arabes	4	–	–	4	–
Audits d'activités financées par le Fonds mondial	6	1	3	2	–
Bureau régional pour l'Afrique	1	–	–	1	–
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	1	–	1	–	–
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes	2	1	1	–	–
Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants	1	–	1	–	–
Bureau régional pour les États arabes	1	–	–	1	–
Audits du siège	10	5	4	1	–
Audits des projets exécutés directement*	17	14	2	1	–
Bureau régional pour l'Afrique	2	–	2	–	–

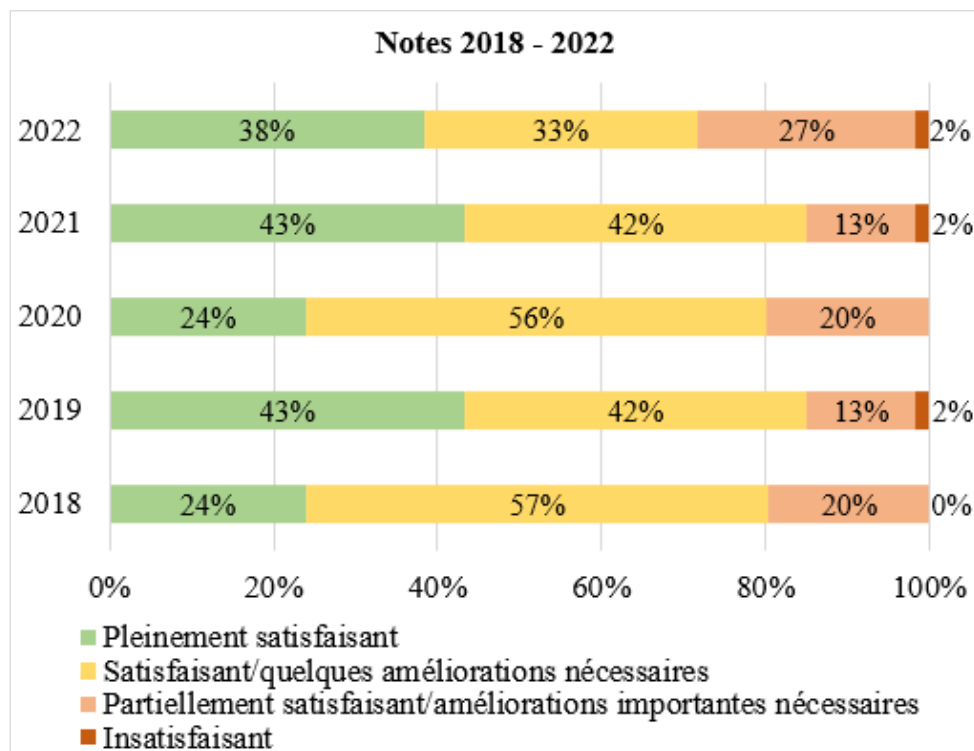
² Les notes ne peuvent être attribuées qu'aux audits financiers couvrant l'examen de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles. Ces notations sont fournies par les cabinets d'audit qui réalisent l'audit.

<i>Domaine d'audit</i>	<i>Nombre d'audits</i>	<i>Pleinement satisfaisant</i>	<i>Satisfaisant/quelques améliorations nécessaires</i>	<i>Partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires</i>	<i>Insatisfaisant</i>
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	–	–	–	–	–
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes	1	1	–	–	–
Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants	4	3	–	1	–
Bureau régional pour les États arabes	10	10	–	–	–
Total	60	23	20	16	1

* Il s'agit d'audits financiers et de contrôle réalisés au nom du Bureau par un cabinet d'audit externe. Ils portent sur les systèmes, procédures et pratiques qui interviennent dans la gouvernance, le programme et les opérations du projet.

38. La comparaison entre la répartition des notes d'audit de 2022 et celle de 2021 fait ressortir une diminution des notes « pleinement satisfaisant » et « satisfaisant/quelques améliorations nécessaires ». Elle montre également une augmentation importante des notes « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » et le même pourcentage de notes « insatisfaisant ». La figure II présente une comparaison des notes attribuées depuis 2018.

Figure II
Aperçu général des notes d'audit interne, 2018-2022



VII. Mise en œuvre des recommandations des auditeurs

Taux d'exécution

39. Le taux de mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue des audits externes était de 85,1 % au 31 décembre 2022. Ce pourcentage tenait compte de l'ensemble des rapports publiés par le Bureau entre le 1^{er} janvier 2020 et le 30 novembre 2022. L'ancienneté des recommandations au 31 décembre 2022 est présentée dans le tableau 7.

40. Au 31 décembre 2022, il y avait six recommandations d'audit qui attendaient d'être pleinement mises en œuvre depuis 18 mois ou plus (voir les détails à l'annexe II) ; ce chiffre était identique au 31 décembre 2021. Sur les six recommandations, deux ont été jugées « hautement prioritaires », l'une concernait l'audit du financement accordé par le Fonds mondial au bureau du PNUD au Soudan du Sud et l'autre l'audit du bureau du PNUD au Sénégal. Les quatre autres recommandations « moyennement prioritaires » concernaient les audits du bureau du PNUD en Guinée-Bissau, en Iraq et en Ouzbékistan, et le Programme d'assistance au peuple palestinien.

Tableau 7

Ancienneté des recommandations en souffrance au 31 décembre 2022

Degrés de priorité	Total des recommandations en souffrance	Ancienneté des recommandations en souffrance		
		< 12 mois	12-18 mois	>18 mois
Élevée	63	57	4	2
Moyen	113	98	11	4
Total	176	155	15	6

Recommandations retirées

41. En 2022, le directeur du Bureau a retiré une recommandation issue d'un rapport d'audit publié en 2021. La recommandation a été retirée parce que sa mise en œuvre n'était plus possible dans le pays concerné. Ce sujet est présenté de façon plus détaillée à l'annexe III.

VIII. Principaux résultats des audits internes et des services consultatifs

Audits du siège

42. En 2022, le Bureau a effectué 11 audits du siège et a publié deux rapports de synthèse regroupant plusieurs audits. Parmi ceux-ci, six étaient des audits de performance, couvrant le Bureau régional pour les États arabes, le Bureau des ressources humaines, le processus de regroupement, la gestion des fournisseurs, la gestion des risques posés par la pandémie de COVID-19 et la gestion des partenaires de réalisation. Les cinq autres audits ont porté sur le Bureau exécutif, les VNU, l'infrastructure numérique des VNU, l'infrastructure et les services informatiques du Centre mondial de services partagés et le suivi de l'audit du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Il y a également eu deux rapports de synthèse sur les audits de projets du PNUD exécutés par des ONG/institutions nationales et des

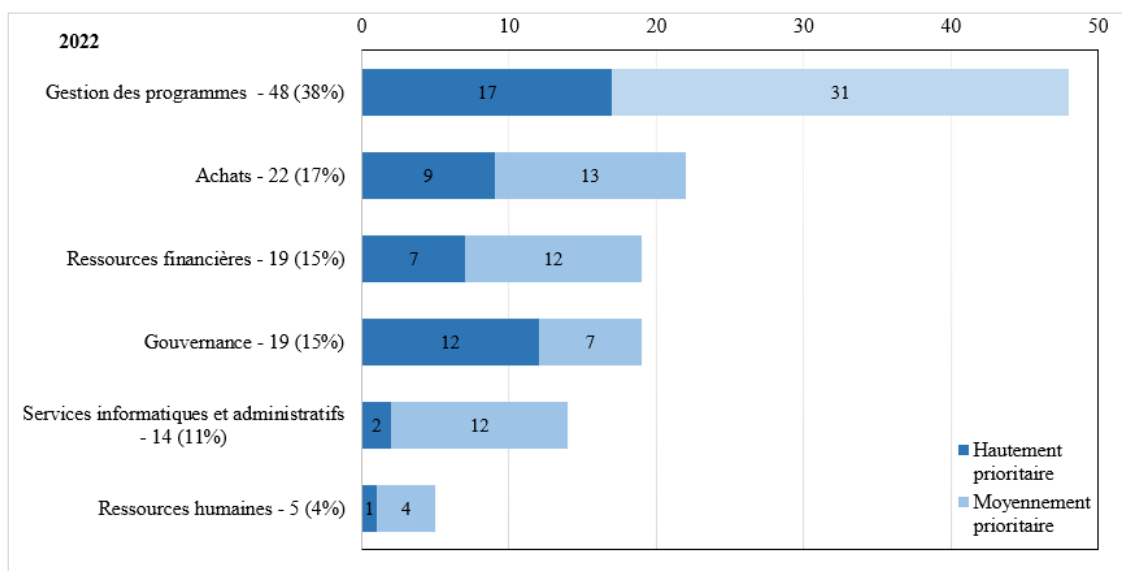
bénéficiaires secondaires du Fonds mondial, ainsi que des projets financés par le FEM.

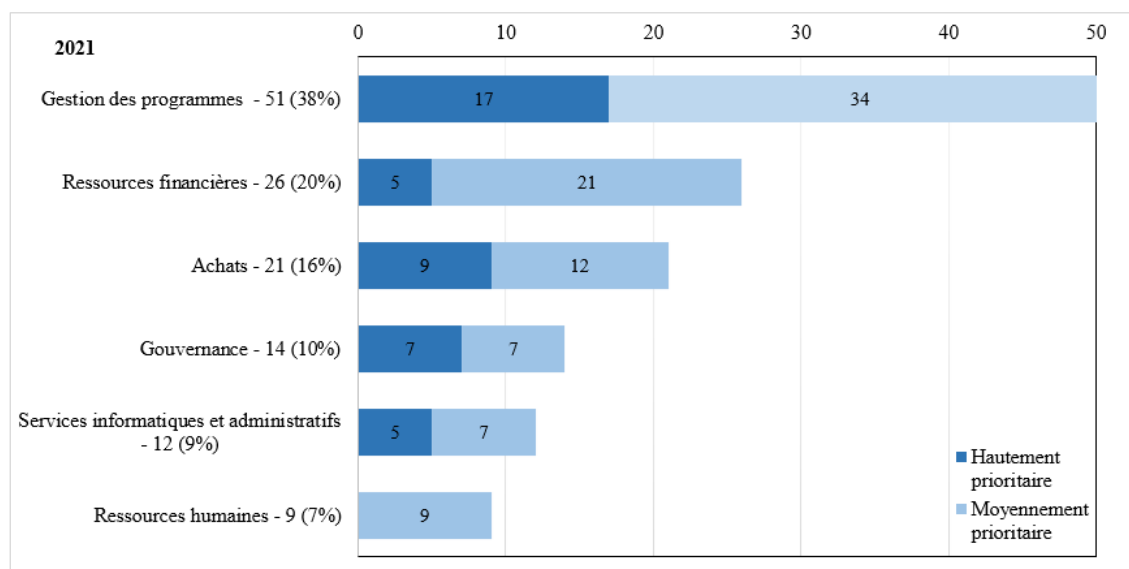
43. À l'exception de l'audit de suivi, les 10 rapports d'audit du siège ont donné lieu à 29 recommandations, dont six (21 %) étaient classées « hautement prioritaires ». L'année précédente, le Bureau avait publié 11 rapports d'audit du siège qui avaient donné lieu à 40 recommandations, dont 12 (30 %) avaient été classées « hautement prioritaires ».

Audits de bureaux de pays

44. Les 27 rapports d'audit de bureaux de pays publiés en 2022 ont donné lieu à 127 recommandations, dont 48 (38 %) étaient classées « hautement prioritaires ». En 2021, le Bureau avait publié 32 rapports d'audit de bureau de pays qui avaient donné lieu à 133 recommandations, dont 43 (32 %) avaient été classées « hautement prioritaires ». La figure III présente une ventilation par domaine d'audit des problèmes relevés et des recommandations formulées en 2021 et 2022.

Figure III
Problèmes relevés et recommandations formulées en 2021 et 2022, par domaine d'audit





45. En 2022, le Bureau a relevé des problèmes importants (récurrents dans au moins cinq bureaux) dans les domaines d'audit présentés dans le tableau 8. En 2022, la gestion des programmes et des projets a continué de faire l'objet du plus grand nombre d'observations d'audit.

Tableau 8
Problèmes récurrents relevés lors des audits des bureaux de pays

Domaine d'audit	Problèmes récurrents relevés à l'audit
Gestion des programmes et des projets	Inadéquation de la stratégie de mobilisation des ressources ; faiblesses dans la mise en œuvre d'une politique harmonisée concernant les transferts de fonds ; suivi inadéquat des résultats des programmes et des projets ; retards dans la clôture des projets ; défaillance dans la conception et la planification des projets ; lacunes dans le suivi des projets et l'établissement des rapports ; gestion inadéquate des risques liés aux projets ; faiblesses dans les procédures d'évaluation sociale et environnementale (22 bureaux).
Achats	Lacunes dans la planification et la supervision des achats ; défaillance dans les procédures d'achats ; absence de transmission aux commissions des achats lorsque les seuils sont atteints ; expiration des délais dans la création et l'approbation des demandes d'achat ; lacunes dans la sélection et la gestion des fournisseurs directs (18 bureaux).
Finances	Enregistrement incorrect des opérations financières ; erreurs dans le traitement des paiements ; dérogations aux processus de gestion financière ; application inefficace des services de facilitation des livraisons (16 bureaux).
Gouvernance	Inquiétudes par rapport à la viabilité financière ; insuffisances dans la structure organisationnelle ; inadéquation des processus de gestion ; difficultés à mobiliser des ressources (13 bureaux).
Services administratifs	Faiblesses dans la gestion des actifs ; erreurs dans la gestion des voyages ; contrat de bail inadéquat (neuf bureaux).

Domaine d'audit	Problèmes récurrents relevés à l'audit
Ressources humaines	Difficultés dans les processus de recrutement ; cours de formation obligatoires du PNUD non suivis (cinq bureaux).

Audits d'activités financées par le Fonds mondial

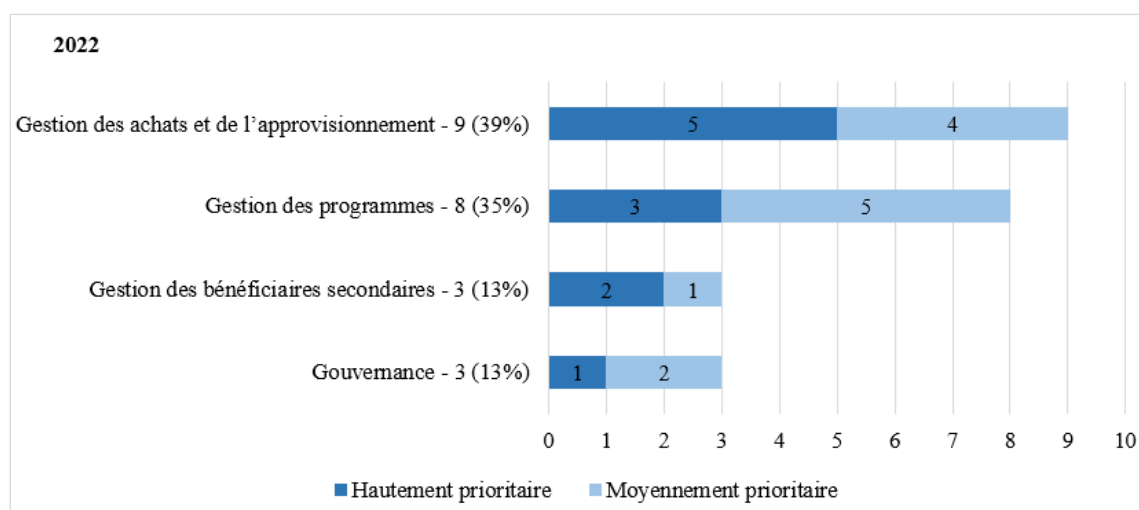
46. En 2022, le Bureau a publié huit rapports d'audit portant sur des activités financées par le Fonds mondial (six rapports d'audit de bureaux de pays et deux rapport de synthèse). Ces rapports concernaient la gestion des subventions allouées par le Fonds à six bureaux de pays, dont deux en Amérique latine et aux Caraïbes, un en Afrique, un dans la région des États arabes, un en Asie et un dans la région Europe et Communauté d'États indépendants.

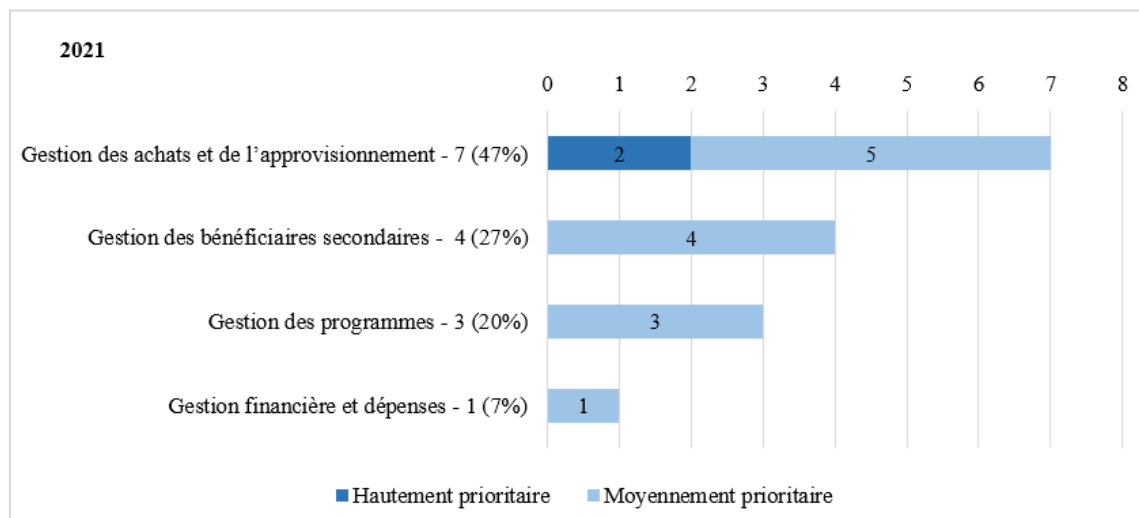
47. Les six rapports d'audit visaient des subventions gérées par le PNUD en tant que bénéficiaire principal. L'un des audits a abouti à la note « pleinement satisfaisant », trois à la note « satisfaisante/quelques améliorations nécessaires » et un à la note « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires ». Sur les deux rapports restants, l'un faisait la synthèse des audits de 2021 des bureaux nationaux en tant que bénéficiaires principaux et l'autre faisait la synthèse des audits de 2021 des bénéficiaires secondaires des subventions du Fonds mondial (ONG ou institutions gouvernementales).

48. Les six rapports d'audit ont donné lieu à 23 recommandations, dont 11 (48 %) ont été classées « hautement prioritaires ». Les problèmes graves relevés lors de ces audits sont regroupés par domaine d'audit dans la figure IV. La plupart des problèmes relevés par le Bureau concernaient la gestion des achats et de la chaîne d'approvisionnement, y compris la gestion des stocks et le contrôle de la qualité des produits de santé, ainsi que la supervision des bénéficiaires secondaires et la gestion du programme.

Figure IV

Distribution et ordre de priorité des recommandations formulées dans les rapports d'audit interne établis en 2021 et 2022 sur les activités financées par le Fonds mondial





Audits de projets

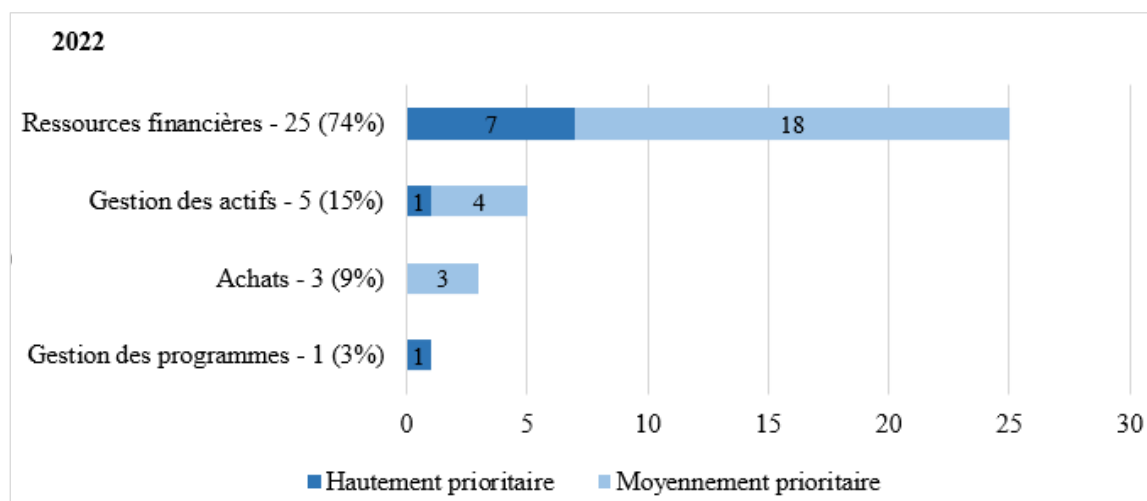
49. En 2022, 56 projets d'exécution directe ont fait l'objet d'un audit distinct des audits de bureaux de pays, le montant total des dépenses vérifiées s'élevant à 704,7 millions de dollars. Parmi ces projets, 54 étaient exécutés directement par le PNUD, pour un coût total de 694,4 millions de dollars. Les deux autres étaient exécutés directement par le FENU, pour un coût total de 10,3 millions de dollars. En outre, le Bureau a publié deux rapports synthétisant les audits des projets exécutés directement en 2020 et 2021.

50. Sur les 54 projets exécutés par le PNUD, 52 ont fait l'objet d'un audit réalisé par des cabinets engagés par le Bureau et ont abouti à 45 opinions sans réserve et à sept opinions avec réserve. Les opinions avec réserve ont donné lieu à un constat d'anomalies financières d'un montant total net de 24,1 millions de dollars, soit 3,4 % du total des dépenses ayant fait l'objet de l'audit (704,7 millions de dollars), par rapport à 35,3 millions de dollars, ou 5,4 % du total des dépenses vérifiées (656,8 millions de dollars) en 2021. Sur le total des anomalies financières signalées en 2022, 94,7 % (22,9 millions de dollars) étaient liées à un projet géré par le bureau de pays du PNUD au Nigéria. Sur les 52 audits, 15 comprenaient un examen de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles internes. Sur les 54 audits de projets, les deux restants ont été réalisés par le Bureau et ont porté sur l'évaluation des contrôles internes. Sur les 17 audits des procédures de contrôle interne, 15 ont obtenu la note « pleinement satisfaisant », deux la note « satisfaisant/quelques améliorations nécessaires » et un la note « partiellement satisfaisant/importantes améliorations nécessaires ».

51. Les audits des 54 projets d'exécution directe ont donné lieu à 34 recommandations, dont neuf étaient classées « hautement prioritaire » et 25 « moyennement prioritaire ». Parmi ces recommandations, 25 (74 %) portaient sur la gestion des ressources financières, constatant notamment que des dépenses n'avaient pas été documentées ; des dépenses avaient été enregistrées sous des périodes ou des codes comptables incorrects ; des missions avaient été déclarées de manière incorrecte et des faiblesses dans le traitement des paiements. La figure V présente une ventilation par domaine d'audit des problèmes relevés et des recommandations formulées en 2022. En 2021, les auditeurs ont formulé 37 recommandations, dont 19 (51 %) concernaient la gestion financière.

52. Le Bureau a recommandé que les bureaux responsables mettent rapidement en œuvre les recommandations formulées par les auditeurs dans les rapports d'audit.

Figure V
Problèmes relevés et recommandations formulées en 2022 concernant les projets d'exécution directe, par domaine d'audit



Audits de projets du PNUD exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements

53. Les audits des projets d'exécution nationale portant sur l'exercice 2021 ont été réalisés par des institutions supérieures de contrôle des finances publiques ou des cabinets de conseil choisis et encadrés par les bureaux de pays du PNUD. Au 31 décembre 2022, le Bureau avait reçu 441 rapports d'audit de 86 bureaux de pays. Les dépenses totales vérifiées s'élevaient à 632,9 millions de dollars.

54. Les auditeurs ont formulé des opinions assorties de commentaires pour 22 des 441 rapports d'audit (un refus d'exprimer une opinion, trois opinions contraires et 18 opinions avec réserve), ce qui représente une anomalie financière d'un montant net de 2,37 millions de dollars, soit 0,4 % du montant total des dépenses vérifiées (632,9 millions de dollars). Les opinions d'audit assorties de commentaires étaient principalement dues à des dépenses non justifiées, à des dépenses inéligibles et à des différences inexplicables entre le rapport d'exécution conjoint et les registres financiers du projet.

55. Les auditeurs ont formulé un total de 1 461 observations d'audit dans leurs rapports. La plupart des observations d'audit portaient sur deux domaines, à savoir la gestion financière et les ressources humaines. Le Bureau a assuré le suivi des mesures prises par les bureaux de pays pour appliquer les recommandations des auditeurs. Au 31 décembre 2022, 95 % des 1 461 problèmes recensés avaient été résolus ou n'étaient plus d'actualité.

56. Après avoir évalué l'exercice d'audit, le Bureau a envoyé des lettres d'examen à l'ensemble des 86 bureaux de pays. L'examen reposait sur quatre critères : a) rigueur des contrôles internes ; b) suivi en temps utile des recommandations des auditeurs ; c) respect des prescriptions relatives à l'étendue de l'audit ; d) réalisation en temps voulu de la mission d'audit. Sur les 86 bureaux de pays, 72 ont reçu la note « satisfaisant » (84 %), neuf la note « partiellement satisfaisant » et les cinq autres la note « insatisfaisant ».

Services de conseillers et de consultants

57. En 2022, le Bureau a publié 21 notes et mémos consultatifs (voir tableau 4) ; parmi ceux-ci, deux concernaient des services consultatifs dans le domaine des TIC et les 19 autres étaient liées à des demandes de comptabilisation en pertes, lesquelles ont été examinées.

58. Les deux missions de conseil étaient liées à la mise en œuvre de Quantum, le nouveau progiciel de gestion intégré du PNUD hébergé dans le cloud, et ont donné lieu à plusieurs recommandations à valeur ajoutée visant à atténuer les risques qui auraient pu affecter la bonne exécution du projet, notamment le risque de dépassement des coûts. Voir les détails à l'annexe I.

59. Le Bureau a émis six alertes sur les risques afin de conseiller la direction sur les risques émergents. Il s'agissait notamment d'alertes de risque concernant la gestion des fournisseurs, les partenaires d'exécution et le suivi insuffisant des anomalies financières nettes. En outre, le bureau a mené trois missions d'auto-évaluation des contrôles pour soutenir les bureaux du PNUD au Malawi et en Angola, ainsi que l'équipe chargée de la stratégie numérique.

60. Conformément à la règle 126.17 du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD et aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, le Bureau a examiné 19 demandes de comptabilisation en pertes, dont 14 provenaient de bureaux de pays et cinq d'unités du siège. Voir les détails à l'annexe I.

IX. Évaluation externe de la qualité

61. Une évaluation indépendante de la qualité du Bureau a été entreprise conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, qui exigent que des évaluations indépendantes et externes de la qualité des activités d'audit interne soient réalisées tous les cinq ans. L'évaluation a abouti à une note « généralement conforme », qui est la note la plus élevée et qui indique que les activités d'audit interne du bureau se sont conformées avec succès à toutes les normes de l'Institut des auditeurs internes.

62. Les conclusions de l'évaluation sont les suivantes : a) le Bureau a été reconnu pour son professionnalisme, sa rigueur et sa transparence ; b) le Bureau disposait d'une équipe hautement expérimentée, qualifiée, décentralisée, mondiale et alignée sur la structure de l'organisation ; c) il y avait un engagement en faveur de l'assurance qualité et une approche bien structurée dans un périmètre d'audit complexe et varié.

X. Diffusion des rapports d'audit interne

63. Trente jours après leur publication, tous les rapports d'audit interne publiés en 2022 ont été rendus publics conformément à la décision 2012/10 du Conseil d'administration. Ces rapports sont disponibles en anglais sur le site Web de publication des audits du Bureau (<https://audit-public-disclosure.undp.org>). Aucune demande de révision concernant tel ou tel rapport d'audit n'a été reçue, que ce soit de l'intérieur ou d'une autre entité ou encore d'un État Membre.

64. Bien que les rapports consultatifs ne soient pas publiés, le Bureau fournit des copies aux cadres dirigeants et au personnel concerné.

XI. Investigations

Dossiers reçus

65. En 2022, le Bureau s'est employé à renforcer le processus de réception des plaintes et l'efficacité des enquêtes en modifiant les lignes directrices internes. Les changements comprennent des conseils plus précis adressés au personnel sur la manière d'enregistrer les plaintes reçues par le Bureau, d'évaluer ces plaintes et de les classer par ordre de priorité et de mieux faire en sorte que, lors de l'examen des allégations, les mesures appropriées soient prises en temps voulu. En outre, le Bureau a également créé et mis en œuvre des lignes directrices internes sur l'assistance aux victimes d'inconduite sexuelle, en mettant l'accent sur les principes d'une approche centrée sur la victime et sur les ressources disponibles pour les victimes d'inconduite sexuelle.

66. Le Bureau a également entamé une restructuration de la fonction d'investigation en effectuant un regroupement géographique, les enquêteurs étant affectés à des affaires dans des régions spécifiques. Cette approche sera pleinement mise en œuvre en 2023.

67. Le nombre de dossiers pris en charge tout au long de l'année a poursuivi la tendance à la hausse de 2021. Au cours de l'année 2022, la plupart des enquêtes ont été menées à distance, avec quelques retours dans la zone de la mission pour conclure les enquêtes. Le Bureau a remarqué un rebond des plaintes pour inconduite sexuelle par rapport à 2021, les chiffres retrouvant leurs niveaux d'avant la pandémie.

68. En 2022, le bureau a ouvert 300 nouveaux dossiers et reporté 330 dossiers de 2021, ce qui a porté le nombre de dossiers en 2022 à 630, soit le nombre de dossiers le plus élevé enregistré depuis le début de la pandémie de COVID-19. En 2022, le Bureau a finalisé et réglé un total de 377 dossiers, soit le nombre le plus élevé jamais atteint en un an. À la fin de l'année 2022, 253 dossiers ont été reportés à 2023 (voir le tableau 9 et la figure VI).

Tableau 9

Dossiers d'enquête traités en 2022

<i>État des dossiers</i>	<i>Nombre de dossiers</i>
Reporté de 2021 (1 ^{er} janvier 2022)	330
Reçu pendant l'année	300
Total pour l'année	630
Réglé en 2022	377
En cours (31 décembre 2022)	253

Types de plaintes

69. Dans le cadre d'une initiative visant à harmoniser les rapports annuels de contrôle entre les entités des Nations Unies, le nombre de nouveau dossiers est présenté en cinq grandes catégories (voir fig. VII et tableau 10)³. Ces mêmes cas sont ensuite répartis en catégories spécifiques (voir fig. VIII).

³ PNUD, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des

Figure VI
Aperçu comparatif des dossiers reçus, réglés et cumulés (2020-2022)

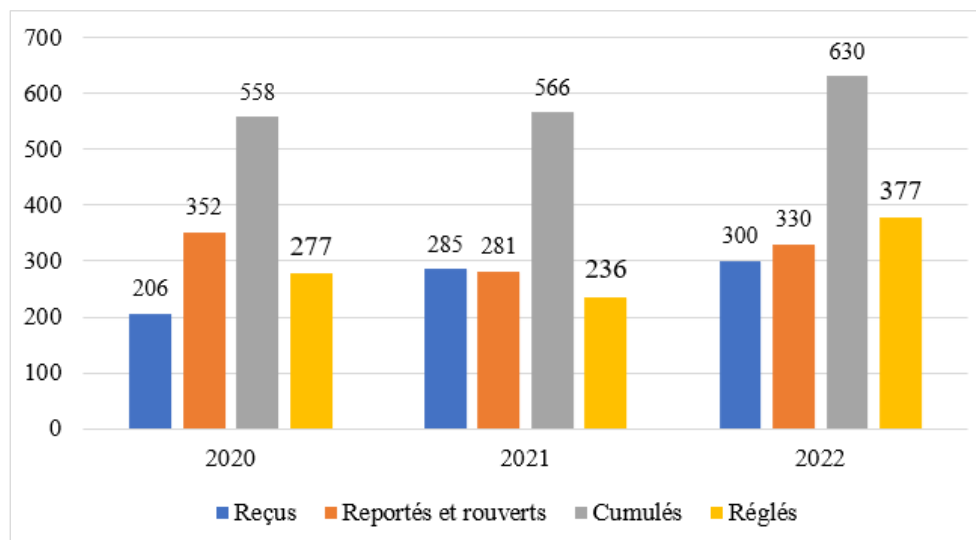
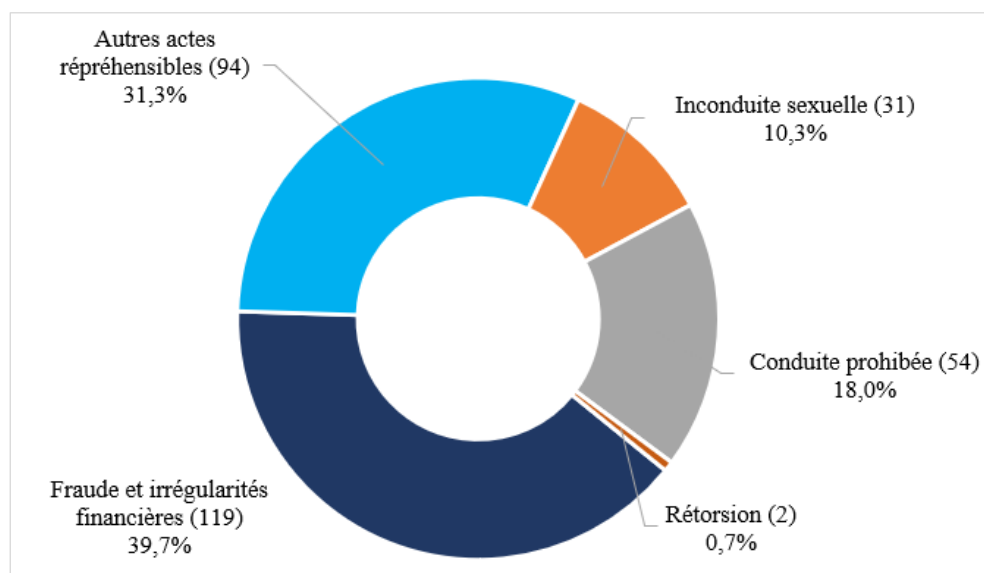


Figure VII
Ventilation des dossiers reçus par le Bureau de l'audit et des investigations (2022)



femmes (ONU-Femmes), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et Fonds des Nations Unies pour la population.

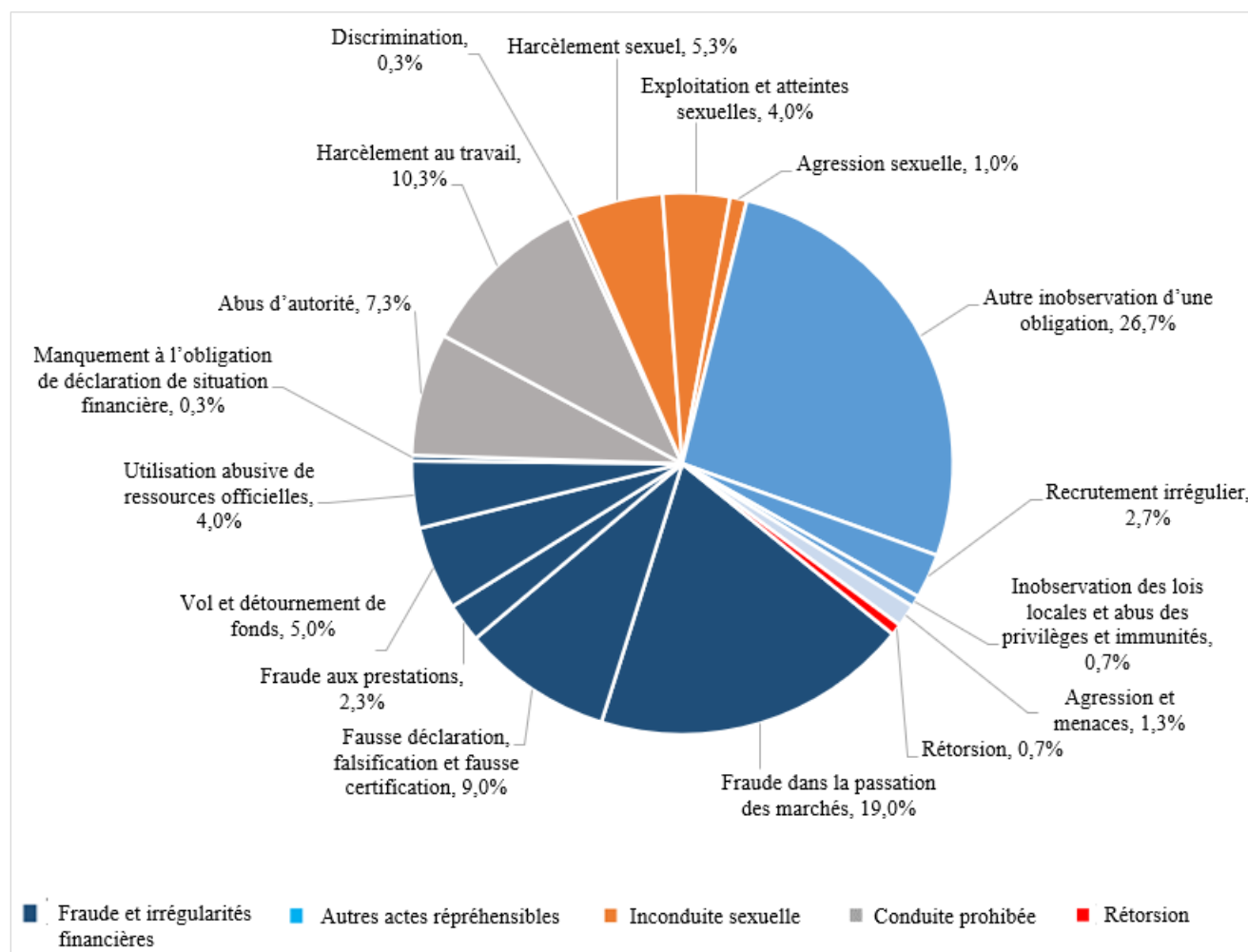
Tableau 10
Dossiers reçus par le Bureau de l'audit et des investigations, par catégorie générale, 2020-2022*

<i>Catégorie d'allégation</i>	<i>Dossiers en 2020</i>	<i>Dossiers en 2021</i>	<i>Dossiers en 2022</i>
Fraudes et irrégularités financières	119	134	119
Conduite prohibée	31	44	54
Inconduite sexuelle	13	25	31
Rétorsion	0	0	2
Autres actes répréhensibles	43	82	94
Total	206	285	300

* Les « comportements interdits » sont les allégations mentionnées dans la politique du PNUD en matière de harcèlement, de harcèlement sexuel, de discrimination et d'abus d'autorité. Toutefois, aux fins du présent rapport, cette catégorie n'inclut pas le harcèlement sexuel, qui relève de l'« inconduite sexuelle ». Les « autres actes répréhensibles » s'entendent de tout fait allégué qui n'entre pas dans les autres catégories plus larges, mais qui pourrait néanmoins constituer une violation des textes administratifs du PNUD. Il s'agit notamment du fait de ne pas coopérer à une enquête ou d'exercer un emploi en dehors du PNUD sans autorisation.

70. Les plaintes sont communiquées au Bureau par courrier, courrier électronique, formulaire en ligne, téléphone indépendant, et renvois, ainsi que dans le cadre d'échanges personnels. Les plaintes portant sur des irrégularités financières (fraude dans la passation de marchés, vol et détournement de fonds, utilisation abusive de ressources du PNUD, fausses déclarations, falsification de documents et fausse certification, fraude aux prestations et manquement à l'obligation de déclaration de situation financière) constituaient 39,7 % des cas dont a été saisi le Bureau en 2022, soit une baisse par rapport aux 47,1 % enregistrés en 2021. Les plaintes relatives à l'inconduite sexuelle (agression sexuelle, harcèlement sexuel, exploitation et atteintes sexuelles) constituaient 10,3 % des cas soumis au Bureau en 2022, une part en augmentation par rapport aux 8,8 % enregistrés en 2021 (voir fig. VIII).

Figure VIII
Types de plaintes reçues en 2022



71. En 2022, les plaintes les plus nombreuses provenaient de la région Afrique (80), suivies de la région Asie et Pacifique (58), de la région des États arabes (44), de la région Europe et Communauté d'États indépendants (31), de la région Amérique latine et Caraïbes (22) et du siège (24). En outre, sur un total de 300 plaintes, 41 mettaient en cause des fonctionnaires ou d'autres membres du personnel sous contrat du PNUD affectés à d'autres entités des Nations Unies (voir tableau 11).

Tableau 11
Plaintes reçues en 2022, par région

Région	Nombre de plaintes
Afrique	80
Asie et Pacifique	58
États arabes	44
Europe et Communauté d'États indépendants	31
Amérique latine et Caraïbes	22
Siège	24

	<i>Nombre de plaintes</i>
Autres entités des Nations Unies	41
Total	300

Traitement des dossiers

72. En 2022, le Bureau a mené à terme 353 examens préliminaires, dont 152 ont conduit à une enquête plus approfondie et 201 (56,9 %) ont été classés sans suite à l'issue de cette phase.

73. En 2022, le Bureau a réglé 176 dossiers à la suite d'une enquête. Dans 114 d'entre eux (64,8 %), les allégations se sont avérées non fondées. Sur les 62 dossiers restants, 61 (34,7 %) ont donné lieu à des rapports d'enquête (61 rapports) concluant à l'existence de preuves d'inconduite et un dossier s'est soldé par une lettre d'options (voir tableau 12).

74. Le Bureau s'était fixé comme indicateur clé de performance de traiter en trois mois ou moins 50 % des dossiers en cours d'examen préliminaire et en moins de 270 jours ouvrables (393 jours civils) 50 % des dossiers sous enquête⁴. Des 353 plaintes soumises à un examen préliminaire en 2022, 91,96 % ont été réglées dans les trois mois. Des 176 dossiers réglés à l'issue d'une enquête, 41,48 % l'ont été dans la limite des 270 jours ouvrables.

75. À la fin de 2022, 11 dossiers étaient en cours d'examen préliminaire et 242 faisaient l'objet d'une enquête.

Tableau 12

Récapitulatif des affaires classées en 2021 et 2022

<i>Mesures prises</i>	<i>Nombre de dossiers (2021)</i>	<i>Nombre de dossiers (2022)</i>
Après examen préliminaire :		
Classement sans suite (enquête non justifiée)	78	185
Renvoi à d'autres entités des Nations Unies	6	10
Renvoi à d'autres bureaux du PNUD	4	6
Total, dossiers réglés après examen préliminaire	88	201
Après enquête :		
– Classement sans suite (allégations sans fondement)	90	114^a
– Classement sans suite (allégations fondées)	58	62
– Transmission au Bureau des services juridiques	30	28 ^b
– Transmission aux bureaux de pays	7	13
– Transmission au Comité d'examen des fournisseurs	17	18
– Transmission à d'autres entités des Nations Unies	4	2 ^c

⁴ Conformément au Cadre juridique du PNUD, chap. III, sect. 1.4, « Dans la mesure du possible, selon la complexité d'une affaire et la disponibilité des ressources d'enquête, la période entre la date à laquelle les allégations d'actes répréhensibles sont signalées au Bureau et la fin de l'enquête ne devrait normalement pas dépasser 270 jours ouvrables ». Si l'on tient compte des jours fériés officiels des Nations Unies, 270 jours ouvrables correspondent à environ 393 jours calendaires ; par conséquent, le Bureau a utilisé 393 jours calendaires comme mesure de référence pour ses enquêtes.

<i>Mesures prises</i>	<i>Nombre de dossiers (2021)</i>	<i>Nombre de dossiers (2022)</i>
– Transmission à d'autres bureaux du PNUD	–	–
– Lettre d'options envoyée	–	1
Total, dossiers réglés après enquête	148	176
Total, dossiers réglés pendant l'année	236	377
Rapports d'enquête publiés	57	61^d
Rapports d'établissement de préjudice financier publiés	1	–
Lettre d'options envoyée	–	1^e
Lettres d'observations envoyées	1	5^f

^a Deux dossiers ont été renvoyés à d'autres entités des Nations Unies

^b Un dossier a été renvoyé aux autorités nationales.

^c Deux dossiers concernaient le personnel d'autres entités des Nations Unies. En outre, quatre affaires impliquant quatre fournisseurs pour un projet en cours d'exécution au niveau national se sont avérées fondées et ont été soumises au Comité d'examen des fournisseurs. Toutefois, conformément à la décision du Comité selon laquelle les fournisseurs de projets exécutés au niveau national ne relèvent pas de sa compétence actuelle, le Bureau a soumis à nouveau les rapports à l'unité administrative concernée afin de veiller à ce que les mesures d'atténuation appropriées soient mises en place.

^d Soixante rapports d'enquête ont conclu à l'existence de faits d'inconduite.

^e Une lettre d'options est un document par lequel un membre du personnel du PNUD contre lequel il existe des preuves d'actes répréhensibles se voit offrir la possibilité de démissionner sous réserve de certaines conditions, notamment l'engagement à rembourser toute perte financière résultant de l'acte répréhensible, plutôt que de subir les conséquences d'une enquête approfondie et d'une éventuelle procédure disciplinaire.

^f Quatre dossiers ont fait l'objet d'une même lettre d'observations car les allégations étaient les mêmes.

Dossiers reposant sur des allégations fondées

76. La plupart des manquements potentiels relevés dans les 62 dossiers fondés concernaient des allégations de fraude dans la passation de marchés (21 dossiers, soit 33,9 %), de fausses déclarations, des actes de falsification et de fausses attestations (10 cas, soit 16,1 %), d'autres manquements aux obligations (8 cas, soit 12,9 %) et de la fraude aux prestations (7 cas, soit 11,3 %). On trouvera à l'annexe IV un récapitulatif des enquêtes de 2022 ayant conclu au bien-fondé des allégations soulevées, par type d'allégation.

77. Sur 62 plaintes jugées fondées, 17 (27,4 %) concernaient d'autres entités des Nations Unies, 17 (27,4 %) provenaient de la région Afrique, 9 (14,5 %) de la région des États arabes, 8 (12,9 %) de la région Europe et Communauté d'États indépendants, 5 (8,1 %) de la région Asie et Pacifique, 5 (8,1 %) de la région Amérique latine et Caraïbes et 1 (1,6 %) du siège.

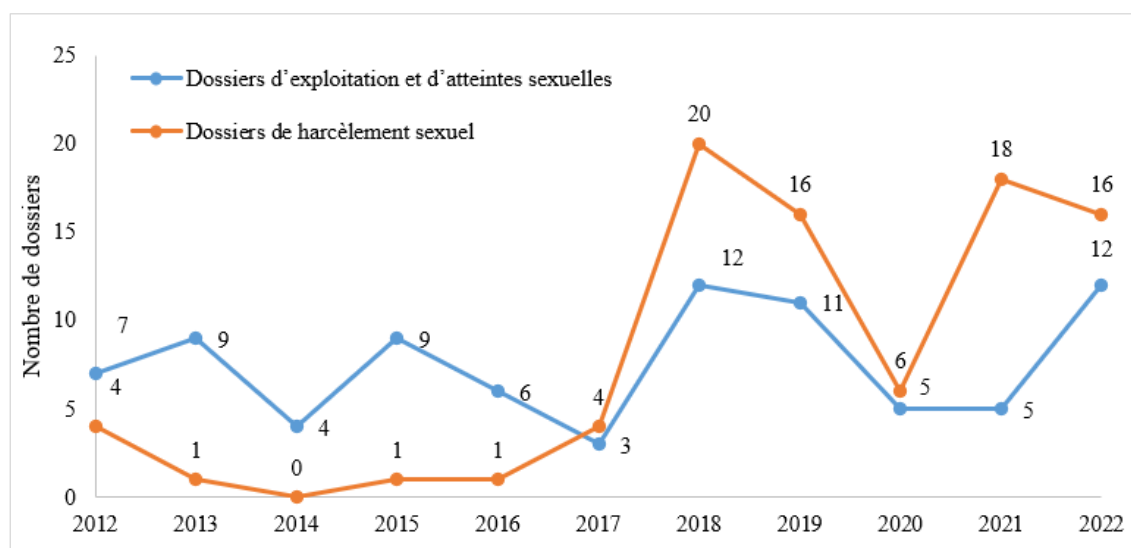
Inconduite sexuelle

78. En 2022, le bureau a ouvert 31 dossiers liés à des inconduites sexuelles (16 plaintes pour harcèlement sexuel), 12 plaintes pour exploitation sexuelle et violence sexuelle et trois plaintes pour agression sexuelle. Il s'agit d'une augmentation de 24 % par rapport à 2021, année au cours de laquelle le Bureau avait ouvert 25 dossiers d'inconduite sexuelle. En outre, le bureau a reporté 12 cas d'inconduite sexuelle de 2021 à 2022 (6 plaintes pour harcèlement sexuel, 4 plaintes pour exploitation sexuelle et violence sexuelle et deux plaintes pour agression sexuelle). Le Bureau avait donc en tout 43 dossiers d'inconduite sexuelle à traiter en 2022. Voir la figure IX pour les tendances ces dernières années.

79. En 2022, le Bureau a établi le bien-fondé de deux plaintes pour inconduite sexuelle (un cas de harcèlement sexuel et un cas d'agression sexuelle). Cela représente une augmentation de 77,8 % par rapport à 2021, année où le Bureau avait conclu au bien-fondé de neuf plaintes d'inconduite sexuelle (sept cas de harcèlement sexuel, un cas d'exploitation sexuelle et de violence sexuelle et une plainte pour agression sexuelle)⁵. En 2022, le Bureau a réglé un total de 28 dossiers sur les 43 dont il était saisi en matière d'inconduite sexuelle. Quinze plaintes pour inconduite sexuelle ont été reportées à 2023.

Figure IX

Dossiers de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'atteintes sexuelles reçus, 2012-2022



Lettres d'observations

80. En 2022, le Bureau a adressé aux unités administratives concernées cinq lettres d'observations à l'issue des enquêtes. Ces lettres d'observations concernaient des irrégularités en matière d'achats et des abus d'autorité (une lettre d'observations), un conflit d'intérêts (une lettre d'observations), des vols et détournements de fonds (une lettre d'observations) et d'autres manquements à la législation locale et abus de privilèges et d'immunités (une lettre d'observations). En outre, le Bureau a adressé une lettre d'observations à l'unité administrative concernée dans un cas de fausse déclaration, d'acte de falsification et de fausse certification.

Préjudice financier et recouvrement (décisions 2014/21 et 2015/13)

81. Le préjudice financier total subi par le PNUD, tel que l'établissaient les rapports d'enquête ou les lettres d'observations publiés par le bureau en 2022, se chiffrait à 132 354 dollars, et 451 025 dollars supplémentaires ont été perdus dans une affaire transmise aux autorités de Samoa. Selon le Bureau de la gestion financière, le préjudice financier total établi par les rapports d'enquête ou les lettres d'observations soumis de 2013 à 2022 s'élevait à 9 548 940 dollars, dont 8 380 467 dollars ont été

⁵ Le Bureau qualifie le dossier en fonction du type de faute alléguée au moment où la plainte est reçue. Toutefois, au cours de l'examen préliminaire ou de l'enquête, le type d'affaire peut être réévalué et mis à jour dans les documents de clôture, afin de refléter la faute qui a effectivement fait l'objet d'un examen préliminaire ou d'une enquête.

jugés recouvrables. La part recouvrée de ce montant s'élevait à 3 872 647 dollars, soit 46,2 % de la perte totale.

Mesures adoptées dans les cas d'inconduite (décision 2011/22)

82. Les mesures adoptées par d'autres bureaux du PNUD (Bureau des services juridiques, Bureau de la déontologie, bureaux de pays, Comité d'examen des fournisseurs et bureaux régionaux) par suite de l'établissement des rapports d'enquête publiés par le Bureau sont détaillées ci-après.

83. Sur la base des 27 rapports d'enquête, relatifs à des membres du personnel, qui ont été transmis au Bureau des services juridiques en 2022, un membre du personnel a été relevé de ses fonctions. Un membre du personnel a perdu un échelon de classe et a vu son droit à une augmentation de traitement reporté d'un an. Une lettre a été versée au dossier de trois fonctionnaires qui avaient démissionné ou dont le contrat était arrivé à expiration avant la conclusion de l'enquête qui les concernait. Ce document attestait, en application de l'article 72 du Cadre juridique, que si les intéressés étaient restés au service du PNUD, le Bureau des services juridiques aurait recommandé l'ouverture d'une procédure pour inconduite à leur encontre. Un membre du personnel a démissionné après avoir reçu une lettre d'inculpation dans le cadre de la procédure disciplinaire ; une lettre a donc été versée au dossier du membre du personnel conformément à l'article 81 a) du Cadre juridique du PNUD. Cinq membres du personnel ont été blanchis de toutes les allégations dont ils faisaient l'objet. Au 1^{er} février 2023, le Bureau des services juridiques poursuivait l'examen de 16 rapports restants.

84. Après la transmission de 13 rapports aux bureaux de pays concernant des membres du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, un sous-traitant a été licencié, tandis que trois n'ont pas vu leur contrat renouvelé. Dans le même temps, trois titulaires d'accord de services nationaux, dont deux ont démissionné, ainsi qu'un sous-traitant qui a démissionné, ont eu une note versée dans leur dossier de service. Les quatre autres rapports qui concernent des sous-traitants demeurent en cours d'examen.

85. Sur les 17 rapports, concernant 18 dossiers, que le Bureau a soumis au Comité d'examen des fournisseurs en 2022, cinq ont abouti avant la fin de l'année, à la suite de quoi trois fournisseurs ont fait l'objet de sanctions. Dans le même temps, le Comité a déterminé que deux fournisseurs travaillaient hors de leur champ de compétences. En outre, un fournisseur visé par les rapports restants a été soumis à une suspension provisoire dans l'attente de la décision du Comité.

86. Deux rapports d'enquête ont été transmis à une autre entité des Nations Unies. Tous deux concernaient des membres du personnel et restaient à l'examen à la fin de l'année. Un dossier a été renvoyé aux autorités nationales et pourrait être rouvert et à nouveau transmis pour suite à donner en fonction de l'issue du renvoi.

Respect des normes sociales et environnementales

87. En 2022, le Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales a enregistré deux nouveaux dossiers, ce qui porte le nombre total de dossiers à 21, dont 10 sont des dossiers qui concernent des projets situés en Afrique du Sud, au Cameroun, en Colombie, en Inde, en Jordanie, au Kirghizistan, en Macédoine du Nord, au Malawi, à Maurice et au Myanmar. Un dossier du Kirghizistan est entré en phase de surveillance, conformément à la décision prise par l'Administrateur du PNUD en réponse aux recommandations du Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales, une fois l'enquête terminée. Le Groupe a clôturé deux dossiers liés à des projets en Iraq et au programme du PNUD pour l'assistance au

peuple palestinien. Le Groupe a mené des missions sur le terrain en Inde et en Colombie. En 2022, le Groupe a continué de mettre à jour ses lignes directrices en matière d'enquête, qui devraient être finalisées au premier trimestre 2023.

88. En 2022, le Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales a accueilli la dix-neuvième réunion annuelle du réseau de mécanismes indépendants d'établissement des responsabilités et la réunion inaugurale des mécanismes d'établissement des responsabilités du système des Nations unies, établissant ainsi une nouvelle norme en matière de format hybride pour ces réunions. En 2022, le Groupe a mené des activités de sensibilisation auprès de partenaires et d'éventuelles parties prenantes dans le but de leur faire mieux comprendre sa mission, son mandat et ses activités. Il a organisé un événement de sensibilisation en personne pour les organisations de la société civile du Moyen-Orient au Liban avec des mécanismes d'établissement des responsabilités de la Banque mondiale, de la Société financière internationale, de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures et de la Banque européenne d'investissement. Le Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales figure également parmi les membres du Grievance Redress and Accountability Mechanism Partnership (partenariat pour les mécanismes de règlement des plaintes et d'établissement des responsabilités), une plateforme d'apprentissage pour les mécanismes d'établissement des responsabilités provenant d'un large éventail d'organisations publiques et privées. Au troisième trimestre 2022, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Groupe a organisé un webinaire pour le Grievance Redress and Accountability Mechanism Partnership. Il a également poursuivi ses activités de sensibilisation par l'intermédiaire des réseaux sociaux et d'autres tribunes numériques.

Prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

89. En 2022, le Groupe est resté un membre actif de l'Équipe spéciale du PNUD chargée de la prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des abus sexuels, de l'équipe spéciale du PNUD pour l'aide aux victimes et aux survivantes et survivants, du comité consultatif de la base de données Clear Check du PNUD et de l'équipe spéciale du PNUD chargée de traiter les questions de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'abus sexuels avec les partenaires d'exécution et les parties responsables sélectionnées pour les projets de développement du PNUD⁶. Dans le cadre de l'initiative de cette dernière équipe spéciale, le Bureau a contribué à un projet de note d'orientation pour l'évaluation et le suivi des capacités des partenaires d'exécution en matière de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'abus sexuels. Le Bureau a également contribué au processus d'évaluation du PNUD et aux orientations techniques pour le traitement des allégations d'inconduite sexuelle impliquant des partenaires d'exécution, qui comprennent un formulaire du PNUD conçu pour signaler les partenaires d'exécution et les parties responsables d'inconduite sexuelle.

90. En 2022, le Bureau a participé à plusieurs groupes de travail techniques interorganisations, notamment le groupe de travail sur l'exploitation et les abus sexuels. Le Bureau a apporté sa contribution au mandat du Comité permanent interorganisations à travers un groupe d'experts sur l'exploitation et les abus sexuels et des enquêtes sur le harcèlement sexuel. Le Bureau a aussi contribué à faire connaître les mesures prises par le PNUD en matière de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'abus sexuels en organisant des webinaires de formation et des exposés à l'intention de 200 personnes dans quatre bureaux de pays et départements.

⁶ Un mécanisme visant à prévenir le réemploi des membres du personnel contre lesquels des allégations d'inconduite sexuelle ont été établies.

91. Tout au long de l'année 2022, le Bureau a participé à diverses réunions d'information et évaluations et a fourni des réponses au nom du PNUD concernant les questions d'inconduite sexuelle. Le Bureau a également continué à apporter sa contribution sur les clauses relatives au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux abus sexuels dans les accords avec les donateurs.

92. Au cours de l'année 2022, le Bureau a apporté son aide dans le cadre des réunions d'information officielles et officieuses organisées à l'intention des Conseils d'administration. Le Bureau a également apporté sa contribution à l'enquête annuelle sur le signalement des cas de harcèlement sexuel ainsi qu'à l'enquête de 2022 visant à recueillir des informations sur les perceptions des catégories de personnel concernant les normes de conduite en matière d'exploitation et d'abus sexuels dans des lieux d'affectation spécifiques sur le terrain.

93. Depuis le 1^{er} janvier 2020, tous les bureaux et entités participants des Nations Unies sont tenus de signaler les allégations crédibles d'exploitation et d'atteintes sexuelles au Secrétaire général au moyen du système de suivi iReport, une base de données sécurisée en ligne fonctionnant en temps quasi réel. Au cours de l'année 2022, le Bureau a utilisé le système de suivi pour signaler deux cas allégués d'exploitation et d'abus sexuels jugés crédibles de prime abord. Avec le fonctionnaire des Nations Unies le plus haut placé dans le pays, le Bureau a également mis en œuvre les orientations sur le partage d'informations concernant les allégations d'exploitation et d'abus sexuels, qui ont été fournies par le Coordonnateur spécial chargé d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles.

Autres activités d'investigation

94. En 2022, le Bureau a continué d'utiliser les lettres d'options qui avaient été élaborées en 2018 en consultation avec la Directrice du Bureau des services de gestion et le Directeur du Bureau des services juridiques. Les lettres d'options sont des instruments qui facilitent la démission de membres du personnel contre lesquels existent des preuves d'actes répréhensibles. La démission peut avoir lieu sous certaines conditions, notamment l'engagement de rembourser toute perte financière résultant de l'acte répréhensible. L'autre option consiste à se soumettre à une enquête complète et à une éventuelle procédure disciplinaire. Le Bureau a envoyé deux lettres d'options en 2022. L'une d'entre elles n'a pas abouti à la clôture du dossier, mais plutôt à la poursuite de l'enquête. L'autre a donné lieu à la démission du fonctionnaire qui s'est engagé à rembourser les pertes financières accumulées.